



**MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE  
L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA  
SOLIDARITE**

**-----  
C A B I N E T  
-----**

**REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès**

**-----**

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT LUE PAR  
MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES  
SOCIALES, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE  
LA SOLIDARITE, A L'OCCASION DE LA  
CELEBRATION DE LA JOURNEE  
INTERNATIONALE DES PERSONNES AGEES**

**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2016**

**Chers compatriotes,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 1991, l'humanité entière célèbre le 1<sup>er</sup> Octobre, la Journée Internationale des Personnes Âgées, instituée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 14 Décembre 1990.

Ce 1<sup>er</sup> octobre 2016, nous en sommes à la 25<sup>ème</sup> édition.

En consacrant annuellement une journée entière à la question des personnes âgées qui, selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, dépasseront 1,4 milliard d'ici 2030, l'Organisation des Nations Unies entend faire converger l'attention, les regards, la réflexion commune et susciter des actions positives du monde, sur nos aînés d'aujourd'hui et de demain, afin qu'ils se sentent toujours aimés et utiles à la société que chacun, par ses moyens et son énergie propres, a servi et continue de servir.

**Chers compatriotes,  
Mesdames, Messieurs,**

La question du vieillissement, hier principale préoccupation pour les sociétés développées, l'est aujourd'hui pour nos pays à cause de l'augmentation du nombre des personnes de plus de 60 ans, en raison notamment du bénéfice tiré des avancées scientifiques et médicales, mais aussi et paradoxalement, du traitement parfois dégradant qui leur est infligé dans certaines familles.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2007, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 4,8% de la population totale du Congo estimée à 3.697.490 habitants. Les projections démographiques montrent qu'elles sont estimées à 221.103 personnes en 2016.

Hier encore, l'Africain en général, le Congolais en particulier, glorifiait et vénérât ses vieillards qu'Amadou HAMPATE BÂ, sage et Homme de Lettres, qualifiait de bibliothèque vivante. Aujourd'hui, force est de constater avec tristesse qu'il s'en détourne, s'en débarrasse, au nom d'une certaine civilisation, et peut-être davantage, au nom d'un manque certain de reconnaissance pour les bienfaits reçus d'autrui.

Pendant que le nombre de personnes âgées augmente et que le besoin de les accompagner se fait de plus en plus fort, ces personnes, surtout les plus pauvres, vivent une réalité cruelle. Leurs familles se désengagent pendant que leurs forces et leur pouvoir d'achat déclinent. Elles sont abandonnées, au moment même où elles ont le plus grand besoin de l'assistance des leurs. Véritable perte de repère !

**Chers compatriotes,  
Mesdames, Messieurs**

Pour le Gouvernement de la République du Congo, la place de la personne âgée est au sein de sa famille. Nul prétexte ne saurait justifier son isolement et son

placement systématique dans des établissements de type hospice. Un tel placement ne devrait relever que de l'exception et comme ultime recours, en même temps qu'il devrait être le plus bref possible.

C'est pourquoi, cette édition 2016, est-elle placée au Congo sous le thème évocateur de : « **Personnes âgées : un trésor pour les familles** ».

En choisissant ce thème, le Gouvernement de la République voudrait appeler à la prise de conscience, les familles congolaises sur la richesse que représente toute personne âgée, quel que soit par ailleurs son degré d'autonomie.

Une personne âgée recèle toujours en elle un niveau de savoir et de sagesse dont il faut tirer le meilleur profit pour soi-même et pour la postérité. Comme tout trésor, il demeure caché et ne se révèle qu'à celui qui sait chercher. Les personnes âgées nous donneront tout, si nous savons être conciliants avec elles ; elles s'en iront avec dans l'au-delà, si nous nous montrons répulsifs envers elles. Telle est la dure réalité.

Des études empiriques menées par les Circonscriptions d'action sociale, lieux d'expression et de résolution de la demande sociale, à Brazzaville et à Pointe-Noire, montrent malheureusement que près de la moitié des pensionnaires des hospices et autres maisons d'accueil et d'hébergement, sont des personnes âgées, victimes de maltraitance de la part des parents qui les stigmatisent par ailleurs de sorcellerie. De même, celles des

personnes âgées vivant seules, sont parfois réduites à la mendicité. Ce qui n'est ni acceptable, ni compatible avec nos valeurs traditionnelles.

Le respect dû aux aînés est une question morale et éthique. Rien ne doit justifier leur stigmatisation.

Cette célébration doit être l'occasion pour chacun, de faire une réelle introspection afin de redonner toute leur place aux personnes âgées au sein des familles. Tout doit être mis en œuvre pour réduire leur vulnérabilité et promouvoir l'ensemble de leurs droits. Il s'agit de créer un espace de convivialité intergénérationnelle où la jeunesse s'abreuverait à la source de la sagesse.

Nous sommes tous, pour ainsi dire, interpellés sur la nécessité de développer une culture positive vis-à-vis des personnes âgées d'aujourd'hui, le futur de chacun et de tous.

**Chers compatriotes,  
Mesdames, Messieurs**

Cette situation, le Gouvernement, sous la conduite de Monsieur le Premier Ministre et sous la Très Haute impulsion de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, s'est engagé à l'améliorer, à travers des mesures spéciales de prévention, de promotion, de protection et de prise en charge, telle que libellé dans la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) ainsi que dans le Plan stratégique d'action en faveur des personnes âgées

2016-2025 ; plan que le Congo a élaboré avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Dans le cadre de ladite Politique Nationale, le Projet de Transferts Sociaux Monétaires aux ménages très pauvres, connu sous le nom Lisungi, dont le passage à l'échelle est amorcé, a retenu entre autres critères d'éligibilité des ménages, la présence d'une personne âgée à charge.

De même, notre Constitution du 6 novembre 2016, accorde une place de choix à la personne âgée. C'est ainsi que dans le cadre de son application, le Ministère dont j'ai la charge, a élaboré, avec le concours des partenaires au développement, un avant-projet de loi portant protection et promotion de la personne âgée en République du Congo.

Je voudrais à ce stade saluer nos partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale, ainsi que la société civile, pour leurs inlassables efforts en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

Permettez-moi, de mettre un accent particulier sur l'œuvre sacerdotale qu'entreprennent les Fondations et Congrégations Religieuses pour redonner chaque jour, avec des moyens souvent limités, le sourire à nos Aînés. Qu'elles reçoivent ici les sincères remerciements du Gouvernement de la République.

**Chers compatriotes,  
Mesdames, Messieurs**

Je formule le vœu qu'au terme de cette journée, chacun de nous soit plus sensible à la situation des personnes âgées car, vieillir est un processus naturel qui nous concerne tous. Alors, engageons-nous pour créer et maintenir des conditions favorables à notre vie d'aujourd'hui et de demain.

Vive la Journée Internationale des personnes âgées !

Bonne Fête à nos Aînés !

**Je vous remercie.**